

12 décembre 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 12 décembre 2022 à 19 h 00 au Pavillon de la Montagne



Présents : **M. Claude Riverin, maire**
M. Michel Blackburn, conseiller poste 1
M. Eric Larouche, conseiller poste 2
M. Étienne Voyer, conseiller poste 3
Mme Kim Limoges, conseillère poste 4
M. Gilles Tremblay, conseiller poste 5
Mme Suzan Lecours, conseillère poste 6

Absent(s) :

Est également présent, M. Éric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie des projets de procès-verbaux ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence du maire, M. Claude Riverin, l'assemblée est déclarée ouverte.

1. MOT DE BIENVENUE

M. le maire, Claude Riverin souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil.

220-2022

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que M. le maire, Claude Riverin a fait lecture de l'ordre du jour :

IL EST PROPOSÉ par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par M. Eric Larouche, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. MOT DE BIENVENUE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR - résolution

3. ADMINISTRATION ET FINANCES

3.1 Adoption des prévisions budgétaires 2023 - Résolution

3.2 Adoption du taux de taxe foncière 2023 - Résolution

3.3 Adoption du programme triennal d'immobilisations - Résolution

4. DISPOSITIONS FINALES

4.1 Levée de la séance

3. ADMINISTRATION ET FINANCES

221-2022

3.1 Adoption des prévisions budgétaires 2023

M. Claude Riverin, fait la présentation des prévisions budgétaires pour l'année financière du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Il annonce que la municipalité propose un budget prévoyant des revenus de 1 497 255\$, et des charges de 1 444 053\$. Il passe par la suite en revue les différents postes budgétaires des revenus et des charges. Il insiste sur les éléments majeurs du budget, expliquant les éléments ayant un impact majeur sur le budget de la municipalité.

Il rappelle que 78.5% des revenus de la municipalité proviennent des taxes perçues auprès des citoyens.

Il est proposé par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Suzan Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires 2023 telles que présentées et rédigées.

222-2022

3.2 Adoption du taux de taxes foncières 2023

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2023 de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord.

CONSIDÉRANT l'obligation de maintenir le taux de la taxe foncière afin de permettre à la municipalité de présenter un budget équilibré.

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par M. Eric Larouche, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le taux de la taxe foncière au montant de 1.29\$/100\$ d'évaluation pour l'année financière 2023.

223-2022

3.3 Adoption du programme triennal d'immobilisations

M. Claude Riverin, maire, présente le plan triennal d'immobilisations 2023-2026.

Il annonce que pour la prochaine année, la municipalité travaillera à la concrétisation des projets suivants

- Mise en place d'un système de traitement des eaux usées en périmètre urbain –
- Réfection de la rue de la Descente-des-Femmes
- Élaboration d'un plan de modernisation de l'édifice municipal comprenant l'agrandissement de la bibliothèque
- Réfection du quai, ce qui comprend l'aménagement de la zone du quai
- Acquisition d'une imprimante pour l'édifice municipal

Après cette présentation, Mme Suzan Lecours, conseillère, propose, appuyée par M. Gilles Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le plan triennal d'immobilisations 2023- 2026 tel que présenté et rédigé.

4. DISPOSITIONS FINALES

224-2022

4.1 Levée de la séance

M. Étienne Voyer, conseiller, propose que la séance soit levée à 19 h 35.

ERIC EMOND
Directeur général et secrétaire-
trésorier

CLAUDE RIVERIN
Maire